CONDITIONS D'ESSAI CLIENTS 2018 EN CIRCUIT FERME

No Da Ad Em	ITRE LES SOUSSIGNÉS : om, prénom : te de naissance lresse : nail :					
Te	léphone fixe / mobile :			Ci-a _l	près désigné « l'emprunteur»	
Et						
ca _l Po	MAHA MOTOR EUROPE NV / Su pital de 347 787 000 €), située 5 ntoise sous le n° 808 002 1 r Vincent THOMMERET, Directeur	avenue du Fie 58 (SIRET 808	f, ZA les Béthunes, 9	5310 Saint Ouen l'Aum	nône, et enregistrée au RCS de	
				c	i-après désigné « le prêteur »	
1.	OBJET DU CONTRAT					
roı	ns le but de faire connaître les ues motorisées de marque Yamal mé.	-	· ·			
	☐ YZF-R3	□ YZF-R6	☐ YZF-R1	☐ YZF-R1M		
Eta	at mécanique et esthétique du(es	s) véhicule(s) pi	-êté(s) :			
2.	CONDITIONS GENERALES DE L'E	SSAI				
gai	emprunteur déclare être civilem rdien et renonce tant à titre pers oupe YAMAHA ou tout autre inte	sonnel qu'au n	om de ses ayants dro	·		
L'e	emprunteur s'engage à :					
_	ne pas prêter le véhicule à une tierce personne mais au contraire à réaliser lui-même l'essai ; veiller, pendant la durée de l'essai, en bon père de famille, c'est-à-dire avec bon sens et prudence, à la garde et la conservation du véhicule prêté ;					
	supporter tout accident dans lequel le véhicule serait impliqué ;					
	ne pas conduire le véhicule sous l'emprise de l'alcool, de la drogue ou de toute autre substance qui pourraient altérer ses facultés et/ou son jugement ;					
	porter les équipements de sécu prêtés en fin d'essai, cochés ci-c	-	ables listés ci-dessou	s, et à rendre le cas é	chéant ceux qui auraient été	
	□ casque intégral homologué N □ combinaison une ou deux piè		_	ec renforts homologué	s ☐ Protection dorsale ☐ autre (à préciser) :	
3.	<u>DEPÔT DE GARANTIE</u>					
ba	prêt pour essai ne pourra avoi rème*), destiné à couvrir tout pr ra conservée par le prêteur jusqu	éjudice que le	prêteur pourrait subi	_		
	garantie sera conservée par le p		-			

Le dépôt de garantie sera restitué sans intérêt uniquement si l'emprunteur restitue le véhicule dans l'état où il se trouvait lorsqu'il l'a emprunté (**) et sous réserve de la parfaite exécution de l'ensemble des présentes conditions.

l'estimation mentionnée ci-avant.

Si le montant du préjudice causé au véhicule loué est inférieur au montant de la garantie, le remboursement de la

différence sera adressé à l'emprunteur par virement ou chèque bancaire dans un délai maximum de 30 jours. L'emprunteur accepte d'ores et déjà que le prêteur puisse prélever la somme due sur son compte au moyen de la pré-autorisation bancaire ou par encaissement du chèque remis à titre de dépôt de garantie.

Si le montant du préjudice causé au véhicule loué est supérieur au montant de la garantie, le prêteur conservera le montant du dépôt initial et se réservera le droit de facturer le restant dû à l'emprunteur, qui accepte d'ores et déjà d'en supporter la totale responsabilité pécuniaire.

Il appartient à l'emprunteur de fournir tout document propre à justifier que les risques encourus ne relèvent pas de son fait. Dans l'hypothèse où l'emprunteur ne serait pas déclaré responsable des dommages ou de la perte subie, le dépôt de garantie lui sera restitué.

4. COUVERTURE DES RISQUES

Le prêteur déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie MSIG Insurance Europe AG Amsterdam - police n°VO100081839.

L'emprunteur reconnait également avoir été informé que la perte ou le vol du véhicule prêté ne sont pas assurés par le prêteur et qu'il a donc la faculté, s'il n'est pas déjà assuré de ce chef, de souscrire une assurance à cet effet pour éviter de supporter personnellement les conséquences pécuniaires de la perte ou du vol du véhicule prêté.

L'emprunteur reconnait avoir été informé que les dommages aux personnes ne sont pas garantis par le prêteur. Il déclare et justifie être garanti par une assurance individuelle accident couvrant les dommages aux personnes, c'est-à-dire tant à luimême qu'aux tiers.

 one quantities.				
Garanties de base n° contrat : 120 135 389 souscrit auprès de la FFM :				
 Pass circuit vitesse à la journée n° : 				
 Licence annuelle souscrite le//201_ pour une durée d'un an. 				
Garanties complémentaires n° 120 135 390 option 1 [], option 2 [], ou option 3 [] souscrites auprès de la FFM				
 Pass circuit vitesse à la journée n° : 				
 Licence annuelle souscrite le//201_ pour une durée d'un an. 				

L'emprunteur :

- accepte les conditions de cet essai ;
- 🅯 accepte de recevoir par email, sms ou courrier des informations commerciales et marketing de YAMAHA *** ;
- © consent et autorise, sans contrepartie ou compensation, le prêteur à utiliser sur e compte Facebook et l'album Flickr de Yamaha***.son image pour des photos, vidéos ou toute autre reproduction de sa personne, susceptibles d'avoir été prises ou enregistrées pendant la période du prêt.

L'emprunteur certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Le

Signature de l'emprunteur (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du prêteur

- Barème dépôt de garantie: 500 euros pour l'essai d'une moto YZF-R3 (estimée à 5 799 €), 600 euros pour l'essai d'une moto YZF-R6 (estimée à 13 999 €, 1500 euros pour l'essai d'une moto YZF-R1 (estimée à 18 999 €) et 2000 euros pour l'essai d'une moto YSF-R1M (estimée à 23 999 €).
- ** Selon la fiche de contrôle départ / retour du véhicule signé par les deux parties
- *** Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données personnelles, et pouvez à tout moment exercer ce droit en adressant un courrier à l'adresse du concessionnaire qui organise ces essais ou auprès de YAMAHA MOTOR EUROPE NV SUCCURSALE France (YMENV), ZA Les Béthunes, 5 avenue du Fief, 95310 ST OUEN L'AUMONE RCS PONTOISE 808 002 158.